



DOSSIER DE PRESSE

PRÉSENTATION DU FLYER «VOLS DANS LES VÉHICULES»

VENDREDI 28 JUIN 2019
A 14H30
SALON JAUNE

En présence de :

- Christine WILS-MOREL, préfète de la Lozère, accompagnée de
- Sophie BOUDOT, directrice des services du cabinet,
- Brigitte MARIN, commissaire de Police, directrice départementale de la sécurité publique
- Olivier COLIN, chef d'escadron au Groupement de gendarmerie départementale de la Lozère
- Nathalie CHALDOREILLE, commandante de police, direction départementale de la sécurité publique

NOTE DE PRESSE :

Préambule

En Lozère, de nombreux vols dits "vols à la roulotte" sont commis dans les véhicules.

La préfète de la Lozère souhaite appeler la population à la vigilance et l'inciter à adopter des réflexes de sécurité. Trop souvent, des effets personnels parfois de valeur sont entreposés en évidence dans les véhicules.

C'est pourquoi un projet de sensibilisation sur ce sujet a été réalisé en partenariat avec les services de l'État, la gendarmerie nationale, la police nationale, et confié aux étudiants de 1ère année de BTS communication du lycée Notre-Dame.

Il s'agit de la conception d'un flyer rappelant les conseils élémentaires de prudence pour éviter le vol dans les véhicules, qui sera distribué par les forces de l'ordre.

Cette action fait partie des projets portés dans le cadre de la police de sécurité quotidienne (PSQ).

Diagnostic départemental des vols à la roulotte :

*** Zone gendarmerie :**

Les phénomènes de vols à la roulotte sont stables depuis 3 ans, avec en moyenne 90 faits par an : 86 faits constatés en 2016, 97 en 2017, 93 en 2018. Depuis le début de l'année 2019, 55 vols dans les véhicules ont été commis.

La majeure partie des faits se concentre durant la **période estivale**, de part un nombre plus important de véhicules sur le département, et plus particulièrement sur les lieux touristiques.

Trois types de cibles sont répertoriés pour les vols commis à la roulotte soit :

- Les vols de fret , exclusivement commis sur les aires autoroutières de l'A75,
- Les vols dans les véhicules professionnels , qui touchent principalement des véhicules utilitaires d'artisans, stationnés notamment en agglomération,
- Les vols dans les véhicules particuliers ou les campings-cars commis sur les aires de stationnement situées sur les zones touristiques (parkings des départs de randonnées ou sites à visiter) ou les aires autoroutières.

* **Zone police :**

Le phénomène des vols à la roulotte a connu une recrudescence ces 3 dernières années : 26 en 2016, 7 en 2017, 26 en 2018 et particulièrement ce premier semestre 2019 avec 53 faits constatés.

Les cibles privilégiées sont :

- les camionnettes, utilitaires : 33 faits constatés en 2019, 6 en 2018
- les voitures particulières : 20 faits constatés en 2019, 18 en 2018

Présentation du projet:

L'élaboration du flyer a été confiée aux étudiants de 1ère année de BTS communication du lycée Notre-Dame, encadrés par leurs enseignants, dans le cadre de leur parcours d'études.

La commande était : un flyer simple et efficace pour une communication efficiente auprès de nos usagers.

La conduite de ce projet a permis une collaboration entre les différents partenaires : Gendarmerie nationale, Police nationale, services de l'État (préfecture, direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations DDCSPP) et Enseignement supérieur.

Le flyer sera distribué par les forces de l'ordre lors de leurs patrouilles sur les véhicules contenant des effets personnels en évidence. L'objectif est d'alerter leurs propriétaires sur les risques de subir un vol roulotte et de les inciter à modifier leur comportement.